



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2023-127

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2023-11-02-00008 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale des territoires de la Creuse par intérim (6 pages)

Page 3

23-2023-11-02-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale des territoires de la Creuse par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 10

Préfecture de la Creuse

23-2023-11-02-00008

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice
départementale des territoires de la Creuse par
intérim

**Subdélégation de signature de la
Directrice Départementale des Territoires de la Creuse par intérim**

ARRETE n° AP23025 du 2 novembre 2023

La directrice départementale des Territoires de la Creuse par intérim

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 2019 nommant Mme Pascale GILLI-DUNOYER inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe des territoires de la Creuse à compter du 16 décembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020 -12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté de M. le directeur départemental des territoires de la Creuse n° AP23013 du 23 juin 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

VU la décision de la préfète de la Creuse du 20 octobre 2023 chargeant Mme Pascale GILLI-DUNOYER directrice départementale adjointe des territoires de la Creuse, de l'intérim des fonctions de directrice départementale des territoires de la Creuse à compter du 1^{er} novembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2023-10-31-00001 du 31 octobre 2023 de la préfète de la Creuse portant délégation de signature à Madame Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale des Territoires par intérim ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

1.1 - les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme Laurence Spinassou	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
Mme Magalie Archambault	Adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
et, en l'absence de M. Fabien Faure,	directeur du secrétariat général commun (SGC) :
M. Franck Martinie	directeur adjoint du SGC
Mme Delphine Sénéchal	directrice adjointe du SGC

1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les cheffes de mission, les chefs de bureau, les adjoints de chefs de bureau :

Direction

Mme Sophie Moreno

cheffe de la mission connaissance et stratégie des territoires

Mme Marie-Hélène Riboulet

cheffe de la mission nouveau conseil aux territoires

Service économie agricole

Mme Anne-Flore Albin

cheffe du bureau soutiens directs

M. Olivier Sénéchal

chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement

M. Emmanuel Castin

adjoint à la cheffe du bureau soutiens directs

Mme Sabine Chicon

adjointe au chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Marie Lasnier

cheffe du bureau habitat

Mme Florence Collerai

cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Muriel Berthault

cheffe du bureau construction durable

M. Philippe Vacher

chef du bureau planification

Mme Martine Vacher

adjointe à la cheffe de bureau habitat

Mme Ariane Aublé

adjointe à la cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

M. Clovis Chassagne

adjoint à la cheffe du bureau construction durable

Service espace rural, risques et environnement

Mme Myriam Careil-Moreau

cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports

Mme Peggy Chevilly

cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres

M. Laurent Goval

adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – milieux aquatiques

M. David Schmidt

adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – risques et transports

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

Service espace rural, risques et environnement

M. Daniel Salmon

chargé des réglementations pêche, navigation, transports au sein du bureau milieux aquatiques, risques et transports

MM. Jean-Philippe Chambert et François Demargne

instructeurs interdépartementaux des transports exceptionnels au sein du bureau milieux aquatiques, risques et transports

M. François Auriche et Mme Marie-Brigitte Hochet

chargés de mission chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Mme Séverine Sellier et MM. Emmanuel Gaspard et Hugues Leyrat

Chargés de mission forêt et aménagement foncier au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Isabelle Paufigue

Chargée de la police de l'urbanisme et de l'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Christine Pasquet

chargée d'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Patricia Garraud

instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

M. Jean-Michel Labetoule

instructeur ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Sophie Léonetout

instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Christine Bousquet

chargée de l'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols

1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres d'astreinte

M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature de la directrice pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directrice départementale par intérim pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par la préfète, par délégation ou par subdélégation :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Marie Lasnier	cheffe du bureau habitat
Mme Florence Collerais	cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

Article 5 : Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement de la DDT par intérim, délégation de signature est donnée, dans le cas de la certification fiscale relative à l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit et d'impôt de solidarité sur la fortune s'appliquant aux terrains en nature de bois et forêts, à :

M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement
Mme Laurence Spinassou	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement
Mme Peggy Chevilley	cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres
Mme Séverine Sellier et MM. Emmanuel Gaspard et Hugues Leyrat	chargés de mission forêt et aménagement foncier au sein du BERMT

Article 6 : Monsieur le directeur du secrétariat général commun, MM. les chefs de service et Mmes les cheffes de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à Mme la préfète de la Creuse et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Fait à Guéret, le 2 novembre 2023

La directrice départementale des
territoires par intérim,


Pascale GILLI-DUNOYER

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des territoires
sur subdélégation de la directrice départementale des territoires par intérim*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la codification des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté n° 23-2023-10-31-00001 du 31 octobre 2023 de la préfète de la Creuse
Niveau	Désignation	
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Directeur du secrétariat général commun et adjoints	Rubriques Aa2, Ab, Ak de l'article 2
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables	Rubriques Aa, Ab de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 431, 711,761, 766, 821, 831,841 et 851 Bb (dispositifs 73-06, 08), Bc, Bd, C, D, G, H, J, L, M et Ob de l'article 3
	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1021, 1022, 1012, 1014, 1015, 1111, 1121, 1311,132), Bb (dispositifs 73-07, 70-29, 30, 09, 06, 07, 10, 11, 12, 01,02, 71-01, 02, 03, 70-26, 73-16, 70-32), N, Oa, P et Q de l'article 3
Cadres d'astreinte	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Mb3 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, la cheffe mission connaissance et stratégie des territoires, la cheffe mission nouveau conseil aux territoires	Rubriques Aa1 et Ae de l'article 2
	Cheffe du bureau urbanisme et droit des sols et adjointe	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab7, Ab8 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, la chargée d'application du droit des sols désignée à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4 et Ab5 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab5 de l'article 3
	Cheffe du bureau habitat et adjointe	Rubriques Eb3, Eb4, Ec1, Fb de l'article 3
	Cheffe du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3 Rubriques G et L de l'article 3
	Adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – milieux aquatiques	Rubriques G et L de l'article 3
	Adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – risques et transports	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3
	Cheffe de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 431, 711,761, 766, 821, 831,841 et 851 Bb (dispositifs 73-06, 08), Bc, Bd, C, H, et J de l'article 3
	Chargés de mission forêt et aménagement foncier	Rubriques Jd de l'article 3

20231102_subdelegationsignature_DDT23PI.odt – Annexe

Chargés de mission chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
Chargé des réglementations pêche, navigation, transports	Rubriques Ma2, Mb3 de l'article 3
Instructeurs interdépartementaux des transports exceptionnels	Rubrique Mb5 de l'article 3
Chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement et adjointe	Rubriques Ba (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1014, 1015, 1021, 1022, 1111, 1121,), Bb (dispositifs 73-07, 70-29, 30, 09, 06, 07, 10, 11, 12, 01, 02, 70-26, 73-16, 70-32), Na, Nb, Ne et P de l'article 3
Cheffe du bureau soutiens directs et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 1012, 1311, 132), Bb (71-01, 02, 03, 70-09, 70-32), Nd et Q de l'article 3


2.11.2023

Préfecture de la Creuse

23-2023-11-02-00009

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice
départementale des territoires de la Creuse par
intérim, en matière d'ordonnancement
secondaire

**Subdélégation de signature de la
Directrice Départementale des Territoires de la Creuse par intérim
en matière d'ordonnancement secondaire**

ARRETE n° AP23026 du 2 novembre 2023

La Directrice Départementale des Territoires de la Creuse par intérim ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 2019 nommant Mme pascale GILLI-DUNOYER inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe des territoires de la Creuse à compter du 16 décembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° AP23013 du 23 juin 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

VU la décision de la préfète de la Creuse du 20 octobre 2023 chargeant Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale adjointe des territoires de la Creuse, de l'intérim des fonctions de directrice départementale des territoires de la Creuse à compter du 1^{er} novembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2023-10-31-00002 du 31 octobre 2023 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale des Territoires par intérim ;

DECIDE

Article 1er :

En application de l'article 2 de l'arrêté susvisé de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer toute pièce pour l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les budgets opérationnels des programmes signalés à l'article 1er et dans les conditions suivantes :

- | | |
|----------------------|--|
| - M. Sylvain Rouet | chef du service économie agricole (SEA) |
| - M. Pascal Maréchal | adjoint au chef du service économie agricole (SEA) |

- M. Pierre Bontems chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
 - Mme Magalie Archambault adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
 - M. Philippe Triboulet chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
 - Mme Laurence Spinassou adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- et, en l'absence de M. Fabien FAURE :
- M. Franck Martinie directeur adjoint du SGC
 - Mme Delphine Sénéchal directrice adjointe du SGC

chacun pour le ou les budgets opérationnels des programmes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-2023-10-31-00002 du 31 octobre 2023 susvisé dont il a la charge dans son domaine de compétences.

Article 2 -

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés ci-après concernant les engagements juridiques relatifs aux BOP métiers :

- Jean-Luc Banda, assistant du chef de service du SERRE
- Corinne Darfeuille, chargée de mission auprès de la direction
- Valérie Villier, assistante du chef de service du SUHCD

Article 3 -

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés dans l'annexe 1 afin de valider les ordres de mission et état de frais de déplacement dans Chorus DT.

Article 4 -

Les chefs de service sont autorisés à certifier conforme toutes pièces issues de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

Article 5 -

Messieurs les chefs de service et mesdames les cheffes de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée à Mme la préfète de la Creuse et publiée au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse.

A GUERET, le 2 novembre 2023

La directrice départementale
des territoires par intérim,


Pascale GILLI-DUNOYER

Habilitation de valideur hiérarchique niveau 1 dans Chorus DT

Chefs de bureau	Adjoints
Anne-Flore ALBIN, SEA/BSD Olivier SENECHAL, SEA/BEA	Emmanuel CASTIN, SEA/BSD Sabine CHICON, SEA/BEA
Myriam CAREIL-MOREAU, SERRE/BMART	Laurent GOVAL, SERRE/BMART – milieux aquatiques David SCHMIDT, SERRE/BMART – risques et transports
Peggy CHEVILLEY, SERRE/BERMT	Martine VACHER, SUHCD/BH Ariane AUBLÉ, SUHCD/BUDS Clovis CHASSAGNE, SUHCD/BCD
Marie LASNIER, SUHCD/BH Florence COLLERAIS, SUHCD/BUDS Muriel BERTHAULT, SUHCD/BCD Philippe VACHER, SUHCD/BP	
Sophie MORENO, cheffe de mission MCST	
Marie-Hélène RIBOULET, cheffe de mission MNCT	


2.11.2023